



**NOTE SUR LE DOCUMENT CFDT**

**"LA SURVIE DE TDO - OU COMMENT SAUVER 300 EMPLOIS"**

La section syndicale CFDT du Département Tubes et Dispositifs Optoélectroniques (TDO) de la Division Tubes Electroniques de THOMSON-CSF a très largement diffusé un document de 58 pages en date du 8 Septembre 1988 intitulé:

"La survie de TDO (THOMSON TUBES ST EGREVE) ou comment sauver 300 emplois"

Ce document, qui n'engage en rien la Société THOMSON-CSF, a été adressé à la Préfecture de l'Isère, aux élus du Département, aux partis politiques, aux Ministères de la Défense, de l'Industrie et du Travail, au Cabinet du Premier Ministre, ainsi qu'à différents niveaux du groupe THOMSON....

Ce document appelle les remarques suivantes de la Direction de la Division Tubes Electroniques.

**1 - PRESENTATION GENERALE DU DOCUMENT**

Le document est de présentation claire et professionnelle. Il tire ses données :

- du rapport SYNDEX de Septembre 1987, effectué par ce cabinet mandaté par le CCE de THOMSON-CSF au moment du plan social de TDO décidé en Juillet 1987 et portant sur une réduction d'effectifs de 71 personnes de ce Département,
- d'éléments d'information courants diffusés régulièrement par la Direction.



2 - RESUME DU DOSSIER

Le dossier se veut un plaidoyer constructif qui peut-être résumé ainsi :

- a) TDO est une unité très technique possédant un savoir-faire de niveau international, dans les dispositifs destinés aux écrans de visualisation électronique du marché professionnel et militaire,
- b) La volonté de la Direction de juguler des 1989 les pertes élevées et successives de TDO risque de réduire encore des emplois, et la collectivité devrait soutenir financièrement l'entreprise pour des motifs liés à l'économie de la Région, de l'Etat et de la balance du commerce extérieur,
- c) Six projets particuliers développés par TDO sont de nature à favoriser son redressement et les Pouvoirs Publics doivent les soutenir financièrement (deux concernent la DGA, deux le Ministère de l'Industrie et deux les Jeux Olympiques de 1992),
- d) Il s'agit d'une aide ponctuelle , TDO ayant les moyens potentiels de devenir une activité rentable à terme.

3 - COMMENTAIRES

- a) Les objectifs de rentabilité exposés ainsi que les objectifs de développement sont bien ceux de la Direction, à savoir l'équilibre en 1989 compte tenu des aides prévisibles,
- b) Le titre est alarmiste. Le risque n'est pas encore totalement supprimé d'un retard dans le redressement de TDO, mais la Direction est bien décidée à réussir l'équilibre en 1989. Depuis deux ans un effort de redressement considérable a été entrepris comportant : aménagements industriels, investissements d'équipements, accroissement du budget d'études autofinancées par la Division, réduction d'effectifs, investissements commerciaux, aides financières des unités d'équipements de THOMSON....  
Aucune pression extérieure ne saurait justifier un retard dans ce plan qui par ailleurs est un axe de mobilisation du personnel en laissant entendre que la rentabilité de l'entreprise n'est pas l'objectif principal,
- c) L'analyse de la marge ainsi que les bilans économiques présentés dans le dossier sont peu cohérents (voir page 25 en particulier).  
Les prises de commandes Export ont augmenté de 34 % entre 1986 et 1987. Le chiffre d'affaires Export croîtra de la même proportion avec six à huit mois de décalage.



- d) S'agissant d'un domaine hautement professionnel, la notion de taille critique de ce type d'activité est discutable, les aspects technologiques étant largement aussi importants,
- e) La diffusion très large du document au titre provoquant peut causer un tort commercial à l'Unité, même si THOMSON-CSF n'entend pas engager une polémique publique,
- f) Sur les six projets présentés, cinq sont déjà commercialement engagés, le sixième (écrans géants) est provisoirement hors de notre stratégie.

4 - OBJECTIFS DE THOMSON-CSF

La Division Tubes Electroniques a mis en place les moyens de promouvoir les produits et la technologie de TDO tant au niveau des clients de tous pays que des Administrations Françaises. Elle affirme son ambition dans ce domaine comme dans les autres secteurs de son activité.

En tant qu'Industriel responsable, l'entrepreneur se doit d'équilibrer ses comptes après une longue période de restructuration et d'investissement.

Attendre serait un alibi.

20.09.88